

### PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 96-10

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 mars 2021, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 96-10**      **Règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne numéro 96 afin de retirer les fonctions du conseil local du patrimoine**

**QUE** l'objet du règlement numéro 96-10 est suffisamment décrit par son titre.

**QUE** toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 96-10 sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **AVIS PUBLICS**, et fait suite au présent avis.

**QUE** ledit règlement numéro 96-10 entrera en vigueur à la date de sa publication.

Donné à Terrebonne, le 29 mars 2021.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE,



Me Nathalie Bohémier

---



**Règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne numéro 96 afin de retirer les fonctions du conseil local du patrimoine.**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 96-10**

Séance du conseil de la Ville de Terrebonne tenue à l'endroit ordinaire de la séance du conseil municipal le 15 mars 2021, à laquelle sont présents :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

sous la présidence du maire Marc-André Plante.

**ATTENDU QUE** lors de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 février 2021, la Direction de l'urbanisme durable a été mandatée afin de créer un conseil local du patrimoine distinct du comité consultatif d'urbanisme, dans le but de donner ses recommandations au conseil municipal sur toute question relative à l'identification et à la protection du patrimoine culturel de la Ville (résolution CE-2021-136-DEC);

**ATTENDU** le règlement numéro 794 constituant le conseil local du patrimoine de la Ville de Terrebonne adopté le 15 mars 2021;

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-237-REC du comité exécutif en date du 10 mars 2021;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 mars 2021 par la conseillère Nathalie Ricard, qui a également déposé le projet de règlement à cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**ET RÉSOLU:**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1**

#### **RÔLE ET POUVOIR DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

L'article 8 du règlement numéro 96 « *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne* », modifié par l'article 1 du règlement numéro 96-8, est de nouveau modifié par la suppression du troisième alinéa.

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Maire

---

Greffier

---

*Avis de motion :* 10 mars 2021 (102-03-2021)  
*Résolution d'adoption :* 15 mars 2021 (157-03-2021)  
*Entrée en vigueur du règlement :* 29 mars 2021

